Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511046-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.

Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).

Quorum (15) : Atteint

Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/046 Acquisition foncière – Chemin des écoliers

Afin d'améliorer les cheminements doux aux abords des écoles, il a été proposé à Monsieur et Madame VOGT Alain et Pierrette, propriétaires de la parcelle AE 305, de céder, à titre gratuit, une bande de terrain le long de leur parcelle.

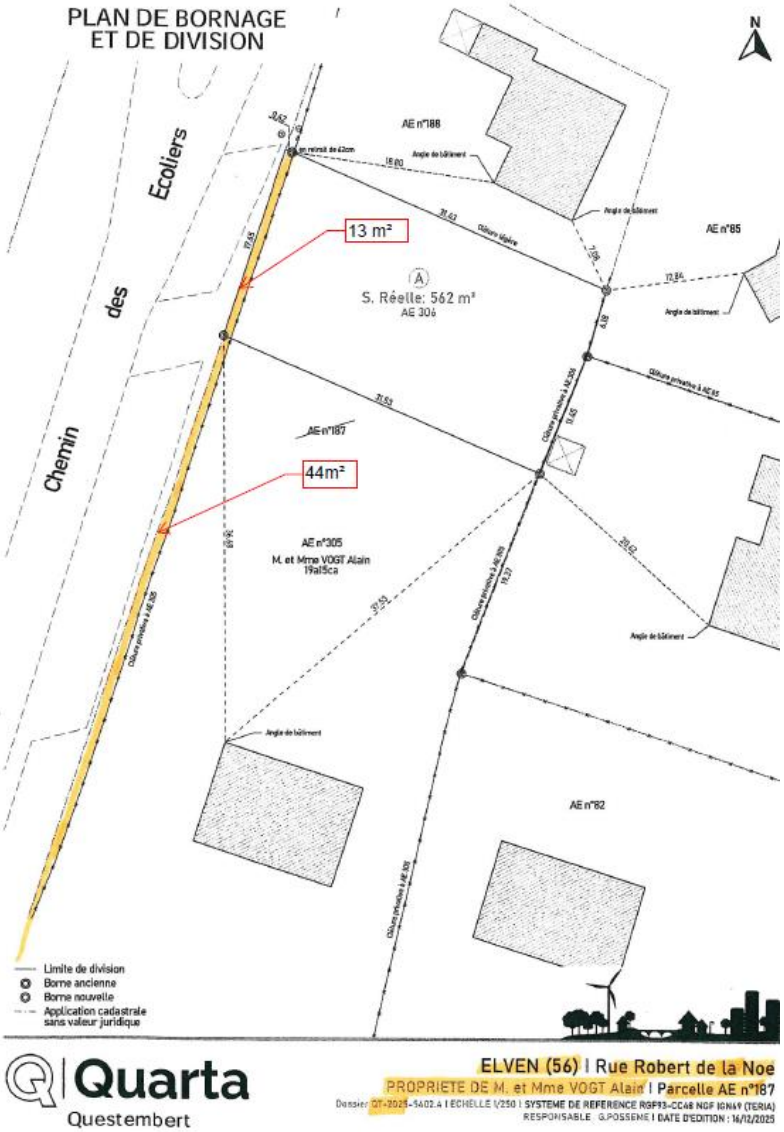
La surface de ce terrain représenterait environ 44m², à confirmer par un géomètre.

Il est également convenu avec Monsieur et Madame VOGT que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune.

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511046-DE

Plan de Division – Parcelle AE 305 :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la rétrocession, à titre gratuit, par Monsieur et Madame VOGT, de la parcelle AE 305 en partie pour une surface d'environ 44m² ;
- **DE DIRE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune ;
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE